

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/23
30 janvier 1981

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'AGREMENT DES LABORATOIRES D'ESSAIS

Note du secrétariat

1. Le document TBT/W/13, en date du 25 août 1980, contenait des renseignements concernant la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC) et sa réunion qui allait avoir lieu à Paris en octobre 1980. Depuis lors, le Président de cette réunion (M. A. Bryden, France) a communiqué au secrétariat, pour l'information du Comité, le texte des résolutions adoptées, dont la version intégrale, en langues anglaise et française, peut être consultée au secrétariat. Le présent document résume les principaux points qui présentent de l'intérêt pour le Comité.
2. Les objectifs actuels de l'ILAC sont les suivants:
 1. Promouvoir l'échange et la diffusion des informations et des idées sur l'agrément des laboratoires, sur les systèmes d'agrément et sur les autres modalités d'évaluation de la qualité des résultats d'essais.
 2. Faciliter et encourager l'acceptation des résultats d'essais de laboratoires agréés grâce, entre autres, à des accords bilatéraux ou multilatéraux de reconnaissance des systèmes d'agrément des laboratoires.
 3. Coopérer et collaborer avec les organisations internationales intéressées pour toutes les questions se rapportant à l'agrément des laboratoires et aux autres dispositions relatives à l'organisation des essais.
3. Les participants sont convenus que les travaux de la réunion devaient se dérouler sur plusieurs fronts:
 - 3.1 Afin d'analyser les obstacles juridiques qui empêchent la reconnaissance ou l'acceptation par un pays du système d'agrément de laboratoires d'un autre pays ou l'acceptation des rapports d'essais établis par un laboratoire agréé ou reconnu d'un autre pays, un petit groupe de travail a été constitué pour rassembler, diffuser et analyser l'information concernant des accords bilatéraux ou autres relatifs à la reconnaissance de systèmes d'agrément de laboratoires.

Chaque délégation nationale a été invitée, dans son propre pays, à encourager l'étude des cas de plaintes dues à des réticences de la part d'autres pays à reconnaître des résultats d'essais. Il a été convenu que s'il apparaît que de telles réticences sont dues à des obstacles au niveau national, des mesures devraient être prises à ce même niveau pour les surmonter.

- 3.2 Il a été convenu qu'un répertoire des organisations nationales en matière d'essais et des systèmes d'agrément des laboratoires d'essais devait être publié; un Comité de rédaction a été institué à cette fin.
- 3.3 Un Groupe de travail a été chargé d'élaborer:
 1. des lignes directrices pour la gestion d'un système d'agrément de laboratoires d'essais,
 2. des critères pour la gestion de systèmes internes de contrôle de la qualité pour les laboratoires,
 3. des critères pour l'organisation de l'étalonnage initial et subséquent des équipements utilisés par les laboratoires d'essais,
 4. des critères pour l'organisation de programmes d'essais d'évaluation par des systèmes d'agrément.
- 3.4 L'établissement des définitions se poursuit en collaboration avec l'ISO et une bibliographie sur l'agrément des laboratoires d'essais est élaborée actuellement par le National Bureau of Standards des Etats-Unis.
- 3.5 Il a été convenu d'encourager les délégations nationales et les organisations internationales participant aux activités de l'ILAC à fournir toute l'assistance possible, notamment en matière d'information, aux pays en voie de développement intéressés par la question de l'agrément des laboratoires.